



**BUREAU COMMUNAUTAIRE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 1 décembre 2022 (09h44)
Salle Etable- La lombardière**

**DGA Ressources
Service des Affaires Juridiques,
Administratives et Foncières**

Membres titulaires	: 35
En exercice	: 35
Présents	: 23
Votants	: 31
Convocation et affichage	: 24/11/2022
Président de séance	: Monsieur Simon PLENET
Secrétaire de séance	: Monsieur Christophe DELORD

Etaient présents en qualité de conseillers titulaires : Hugo BIOLLEY, Jean-Yves BONNET, Maryanne BOURDIN, François CHAUVIN, Sylvette DAVID, Christophe DELORD, Gilles DUFAUD, Laurence DUMAS, Bruno FANGET, Christian FOREL, Yves FRAYSSE, Denis HONORE, Thierry LERMET, Danielle MAGAND, Laurent MARCE, Richard MOLINA, Patrick OLAGNE, Martine OLLIVIER, Ronan PHILIPPE, Simon PLENET, René SABATIER, Denis SAUZE, Laurent TORGUE.

Pouvoirs : Damien BAYLE (pouvoir à Christophe DELORD), Sylvie BONNET (pouvoir à Sylvette DAVID), Virginie BONNET-FERRAND (pouvoir à Martine OLLIVIER), Brigitte BOURRET (pouvoir à Jean-Yves BONNET), Maxime DURAND (pouvoir à Laurence DUMAS), Antoine MARTINEZ (pouvoir à Danielle MAGAND), Christian MASSOLA (pouvoir à Simon PLENET), Antoinette SCHERER (pouvoir à François CHAUVIN).

Etaient absents et excusés : Carlos ALEGRE, Christian ARCHIER, Olivier DE LAGARDE, Yves RULLIÈRE.

**BC-2022-418 - ATTRACTIVITÉ ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE -
ECONOMIE - EXTENSION MARENTON - COMMUNE DE VERNOSC LES
ANNONAY - ACQUISITION DE PARCELLES CADASTREES A 2347 ET A 615
APPARTENANT A MONSIEUR ET MADAME ROSSIGNOL**

Rapporteur : Monsieur Richard MOLINA

Annonay Rhône Agglo déploie son action en faveur du développement économique en poursuivant l'aménagement de ses parcs d'activité dont celui de Marenton sur le secteur de Davézieux, Vernosc-lès-Annonay et Annonay.

Un projet d'extension y est envisagé à moyen terme et toutes acquisitions amiables de terrains nécessaires à l'extension sont privilégiées.

Ainsi, des propriétaires privés se sont manifestés pour une cession de parcelle sur le périmètre de cette extension, commune de Vernosc-lès-Annonay.

Il s'agit de Monsieur et Madame Rossignol, domiciliés 20 avenue de l'Europe à Annonay, propriétaires de deux parcelles cadastrées A 615 et A 2347 d'une surface totale de 8 040 m².

Annonay Rhône Agglo s'est immédiatement portée acquéreur de ces tènements au prix de 3 €/m² soit un total de 24 120 € net vendeur.

Les propriétaires de ces parcelles ayant validé ces conditions, il est donc proposé l'acquisition de l'ensemble de ce tènement.

VU la délibération du 9 juillet 2020 n° 2020-168 par laquelle le conseil communautaire a donné délégation au bureau,

VU le code général des collectivités territoriales, et plus particulièrement l'article L.5211-37,

VU le plan ci-annexé,

DÉLIBÉRÉ

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE l'acquisition des parcelles cadastrées A 615 et A 2347 secteur de Vernosc-lès-Annonay, d'une surface totale de 8 040 m², au prix de 3 €/m², soit un total de 24 120 € net vendeur.

PRÉCISE que les frais de notaire liés à cette acquisition seront supportés par Annonay Rhone Agglo.

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier, notamment l'acte authentique à intervenir.

CHARGE Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Davézieux le : 02/12/22
Affiché le : 06/12/22
Transmis en sous-préfecture le : 02/12/22
Identifiant télétransmission : 007-200072015-20221201-37797-DE-1-1

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations du BUREAU
COMMUNAUTAIRE
Le Président

Simon PLENET